

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

WS Zink 80/81

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

peinture industrielle

Couleur, Laque.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HEPRO SARL

Rue: 17 POLE CRAU DURANCE

Lieu: F-13670 ST ANDIOL

Téléphone: +33 (0)4 84 250 500

e-mail: direct@hepro.fr

Service responsable:

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (France) +33 - 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P378

En cas d'incendie: En cas d'incendie, utiliser sable, poudre d'extinction ou mousse résistante à l'alcool.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue..

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208

Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime, anhydride maléique, 3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 2 de 10

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Couleur, Laque.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]				
7440-66-6	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)			50-75 %
231-175-3 030-001-01-9				
Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410				
64742-95-6	Lösungsmittelnaphtha, leichte aromatische, Benzolgehalt <0,1%			10-20 %
265-199-0				
Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066				
1330-20-7	xylène			1-5 %
215-535-7 601-022-00-9				
Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne rien donner à boire ou à manger.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Changer les vêtements imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain).

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 3 de 10

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). poudre ABC.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

mesures de protection: Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: inhalation. contact avec la peau. contact avec les yeux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Indications concernant le stockage en commun

Matières à éviter: Acide. Base. Matériau, combustible. Agents oxydants.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 4 de 10

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger contre: forte chaleur. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7429-90-5	Aluminium (pulvérulent)	-	5		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50 100	221 442		VME (8 h) VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôle de l'exposition professionnelle: Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires .

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture. Lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). , Caoutchouc butyle.

Epaisseur du matériau des gants: >0,4mm

période de latence: >480min

normes DIN/EN: DIN EN 374

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite ventilation insuffisante. aspiration insuffisante.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	gris argent
Odeur:	caractéristique

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 5 de 10

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	145 °C
Point d'éclair:	35 °C
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7,8 vol. %
Température d'inflammation:	205 °C
Pression de vapeur: (à 20 °C)	2,1 hPa
Densité:	2,142 g/cm ³
Durée d'écoulement:	600 (3 mm)
Teneur en solvant:	VOCV (CH): 23,204 % VOC (EU): 496,937 g/l

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	76,8 %
-------------------	--------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter:
En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis (bases). Acide. Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 6 de 10

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	Espèce	Source
	Voies d'exposition				
64742-95-6	Lösungsmittelnaphtha, leichte aromatische, Benzolgehalt <0,1%				
	par voie orale	DL50	2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	3160 mg/kg	Lapin.	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	5,2 mg/l	Rat	
1330-20-7	xylène				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Évaluation: non irritant.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Rat DL50: 4300 - 5800 mg/kg Toxicité aiguë, par voie orale

Les données se rapportent au composant principal.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Information supplémentaire

Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne s'écoule pas dans les eaux usées si la mise en oeuvre est effectuée de façon adéquate.

Très toxique pour puces d'eau.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 7 de 10

selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3



14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 3

Code de classement: F1
Dispositions spéciales: 163 640E 650
Quantité limitée (LQ): 5 L
Catégorie de transport: 3
N° danger: 30
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 163 640E 650

: 3

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 8 de 10

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): LQ7

Autres informations utiles (Transport fluvial)

: 163 640E 650

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Marine pollutant:
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

: 163, 223, 944, 955

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 309

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 9 de 10

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 310
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

Autres informations utiles (Transport aérien)
: Y309

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: oui



SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): VOCV (CH): 23,204 %
VOC (EU): 496,937 g/l

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient 2-butanone-oxime, éthylméthylcétoxime, anhydride maléique, 3-azapentane-1,5-diamine, diéthylènetriamine. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



WS Zink 80/81

Date d'impression: 04.02.2016

Code du produit: 2999

Page 10 de 10

à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)